



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 32596

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur les délais de réponse aux questions écrites. À l'heure où les pouvoirs du Parlement sont en train d'être substantiellement renforcés à la suite de la réforme constitutionnelle adoptée le 21 juillet dernier, certains ministères tardent toujours à répondre aux questions écrites. Elle aimerait savoir quelles pistes peuvent être envisagées afin de raccourcir ces délais et ainsi permettre aux parlementaires d'exercer leur mission de contrôle de manière plus efficace.

Texte de la réponse

M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement partage la préoccupation de l'honorable parlementaire concernant les délais de réponse aux questions écrites. Le contrôle du Gouvernement par le Parlement, au moyen des questions écrites, est un élément important de l'équilibre des pouvoirs. L'inflation du travail gouvernemental, la technicité accrue ainsi que la nature des questions, qui touchent de larges domaines, peuvent expliquer des délais supplémentaires. Sur ce chantier, le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement souhaite indiquer à l'honorable parlementaire que le Premier ministre a écrit aux présidents des assemblées au printemps 2008 pour leur proposer la constitution d'un groupe de travail conjoint aux services des assemblées et services du Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement et direction des Journaux officiels) chargé de rechercher des convergences entre les travaux de dématérialisation du Parlement et du Gouvernement, le traitement des questions écrites étant une des principales questions à examiner dans ce cadre. Ce groupe de travail, qui a été constitué le 30 septembre, s'est réuni deux fois à la date du 20 octobre 2008, l'objectif du Gouvernement étant, bien évidemment, d'aller le plus vite possible sur le traitement des questions écrites. Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement communiquera les conclusions de ce groupe de travail aux parlementaires qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32596

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8749

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9582